



Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 12 mai 2025

Le 12 mai 2025 à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, M. MALÉCOT Didier, Mme CAPELE Édith, Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, M. BRUNEAU Joël, M. DUBOS Alexandre, M. BAZIN Jean-Yves

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 09

Nombre de conseillers excusés : 01 -M. BARRET Alexandre

Nombre de conseillers municipaux présents : 08

Nombre de Pouvoirs de vote : 1 – M. BARRET Alexandre pour M. Ludovic LE SQUER

Nombres de votes exprimés : 09

Date de convocation : 05/05/2025

M. BRUNEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du PV du Conseil municipal précédent

Délibérations :

- 1) Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co - Sécurisation du camping
- 2) Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Logiciel de gestion du camping
- 3) Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Rénovation des sanitaires du camping
- 4) Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Modification du Local Poubelles du camping
- 5) Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Réfection de la voirie communale
- 6) Validation de devis -Prestataire de nettoyage des locaux communaux.

Ouverture de la séance à 19h00

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Procès-Verbal de la précédente réunion du 17 avril 2025.

Délibérations

N°2025/13

OBJET : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co - Sécurisation du camping

Suite à la chute d'arbres sur la clôture du camping, la réfection de cette dernière est nécessaire et obligatoire afin de sécuriser les abords du camping municipal.

Le devis de l'entreprise *Les Jardins de l'Avenir* pour un montant de **1828,50 € TTC** est retenu.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Sécurisation du camping municipal

	DEPENSES HT		RECETTES HT
Réfection de la clôture du camping municipal	1523.75 €	Fonds de Concours 50 %	761.87 €
		Autofinancement 50 %	761.88 €
TOTAL	1523.75 €	TOTAL	1523.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise *Les Jardins de l'Avenir* pour un montant de **1828,50 € TTC**
- Valide le plan de financement,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de Vitré Communauté une subvention au titre du fonds de concours afin de financer ces travaux.

- Autorise M. Le Maire à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

N°2025/14

OBJET : Validation de devis– Logiciel de gestion du camping

Suite au succès de la voie verte La Régalante, de nombreux cyclotouristes séjournent au camping municipal. Cette forte demande oblige la commune à réorganiser et moderniser la gestion du camping avec notamment les modes de réservation et de règlement des séjours.

Suite à une prise de renseignements par M. Le Maire auprès de Vitré Communauté, il s'avère que cette dépense de fonctionnement ne peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de concours.

L'entreprise *Webluma* propose un pack contenant une licence annuelle pour la gestion des réservations et des règlements.

Le Conseil décide de ne pas retenir la configuration liaison avec matériel d'un montant de 200,00 € HT, puisque le camping ne dispose pas de barrières d'ouverture.

Le devis de l'entreprise *Webluma* pour un montant de **2280,00 € TTC** est donc retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise *Webluma* pour un montant de **2280,00 € TTC**
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

N°2025/15

Objet : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Rénovation des sanitaires du camping

M. Le Maire rappelle au Conseil la forte progression de la fréquentation du camping et l'état des sanitaires qui se dégrade au fil du temps. Le camping ne propose pas actuellement de sanitaires compatibles avec l'accueil grandissant de touristes et le séjour de résidents permanents.

Le devis de l'entreprise **EI ROCHETTE Didier multitravaux** pour un montant de 1710,90 € TTC est présenté au Conseil.

Le devis de l'entreprise **EI ROCHETTE Didier multitravaux** est retenu.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Rénovation des sanitaires du camping		
	DEPENSES HT	RECETTES HT

Rénovation des sanitaires du camping	1710,90 €	Fonds de Concours 50 %	855.45 €
		Autofinancement 50 %	855.45 €
TOTAL	1710,90 €	TOTAL	1710,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise **EI ROCHETTE Didier multitravaux** pour un montant de 1710,90 € TTC
- Valide le plan de financement,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de Vitré Communauté une subvention au titre du fonds de concours afin de financer ces travaux.
- Autorise M. Le Maire à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

N°2025/16

Objet : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Rénovation du Local Poubelles du camping

M. Le Maire expose que l'état de l'espace collecte de déchets situés à l'entrée du camping ne répond plus aux normes de salubrité exigé sur un établissement recevant du public.

Le devis de l'entreprise **EI ROCHETTE Didier multitravaux** pour un montant de 1952,85 € TTC est proposé au Conseil.

Le devis de l'entreprise **EI ROCHETTE Didier multitravaux** est retenu.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Rénovation Espace collecte de déchets – camping municipal
--

	DEPENSES HT		RECETTES HT
Rénovation Espace collecte de déchets – camping municipal	1952,85€	Fonds de Concours 50 %	976.42 €
		Autofinancement 50 %	976,43 €

TOTAL	1952,85€	TOTAL	1952,85€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise **EI ROCHETTE Didier multitravaux** pour un montant de 1952,85 € TTC
- Valide le plan de financement,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de Vitré Communauté une subvention au titre du fonds de concours afin de financer ces travaux.
- Autorise M. Le Maire à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Réfection de la voirie communale

Faute de mise à jour du devis présenté lors du dernier Conseil, cette délibération est reportée à une date ultérieure.

N°2025/17

OBJET : Validation de devis– Prestataire de nettoyage des locaux communaux

Le devis de l'entreprise *VN (Vitré Nettoyage)* pour un montant de **514,80 TTC / mois** est présenté au Conseil.

Le devis de l'entreprise *VN (Vitré Nettoyage)* *correspond* aux besoins de la commune. Il est donc retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise *VN (Vitré Nettoyage)* pour un montant de **514,80 TTC / mois** ;
- Autorise M. Le Maire à résilier le contrat du prestataire actuel ;
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

M. Le Maire demande au Conseil de délibérer sur un sujet non inscrit à l'ordre du jour : Validation de devis Signalétique Camping– Demande de subvention Fonds de Concours -Vitré Co.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de délibérer sur ce sujet.

N°2025/18

OBJET : Validation de devis– Signalétique Camping– Demande de subvention Fonds de Concours Vitré Co

Annule et remplace la délibération 2025.12

M. Le Maire expose le projet d'implantation de 3 panneaux permettant de signaler le camping en partant de La Guerche de Bretagne vers La Selle Guerchaise. L'objectif est bien sûr d'accroître la visibilité du camping depuis le circuit cyclo touristique de La Régalante.

Le devis proposé au conseil est celui de l'entreprise KELIAS, pour un montant de 1225.87 € HT (1471,04 € TTC).

Le devis de l'entreprise **KELIAS** pour un montant de **1471.04 TTC** est donc retenu.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Signalétique routière – camping municipal			
	DEPENSES HT		RECETTES HT
Signalétique routière – camping municipal	1225,87€	Fonds de Concours 50 %	612,93 €
		Autofinancement 50 %	612,94 €
TOTAL	1225,87€	TOTAL	1225,87€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, par un vote à main levée :

- Valide le devis de l'entreprise **KELIAS** pour un montant de **1471.04 TTC** - Valide le plan de financement,
- Autorise M. Le Maire à solliciter auprès de Vitré Communauté une subvention au titre du fonds de concours afin de financer ces travaux.
- Autorise M. Le Maire à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- Autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Questions diverses

-**Exposition Artothèque** : Les supports ont été installés. Les photographies des artistes seront visibles pour 1 an. Au bout d'un an de nouvelles photographies seront présentées. Cette exposition qui tourne sur plusieurs communes est mise en place pour 3 ans.

- **Report de la matinée citoyenne** : en raison du concours de pêche, la matinée citoyenne du 24 mai 2025 est annulée. Il est proposé une mobilisation en semaine avec les bénévoles.

- **Lancement de la saison touristique** : document voyage en terre intérieure. Présence de la Selle Guerchaise dans les documents touristiques.

- **Un point sur le distributeur de pain** : Il réalise une moyenne de 400 à 500 ventes par mois.

Pour rappel la location de la machine à pain s'élève à 372,00 € TTC par mois. La machine a vu son contrat arriver à échéance.

La commune n'a pas perçu de participation sur les ventes à la machine à pains de la part de la boulangerie Hardy en 2024 faute de précision à ce sujet sur la 1^{ère} convention signée.

Un avenant à la convention a donc été signé avec le boulanger précisant un retour sur achats de 5% sur le montant des ventes pour la commune à compter du 01/01/2025.

Délibérations - liste

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGEARD Karine, M. MALECOT Didier, M. BRUNEAU Joël, Mme CAPELE Édith, Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule, M. BAZIN Jean-Yves, M. DUBOS Alexandre.

N°2025/13

OBJET : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co - Sécurisation du camping

N°2025/14

OBJET : Validation de devis– Logiciel de gestion du camping

N°2025/15

Objet : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Rénovation des sanitaires du camping

N°2025/16

Objet : Validation de devis et demande de subvention fonds de concours Vitré Co – Modification du Local Poubelles du camping

N°2025/17

OBJET : Validation de devis– Prestataire de nettoyage des locaux communaux

N°2025/18

OBJET : Validation de devis– Signalétique Camping– Demande de subvention Fonds de Concours Vitré Co

La séance est levée à 21h00 – Date du Prochain conseil le jeudi 12 juin à 19h00

Le/la secrétaire

191619095



Le Maire

Ludovic LE SQUER

le 12/06/2025

